

(Titre Pro BAC – RNCP 37291 niv 4)

Technicien Installation Maintenance de piscines



Durée : 12 mois

Objectifs

L'apprenant sera capable :

- D'intervenir sur les piscines intérieures ou extérieures, pour des particuliers, des utilisateurs qui en font un usage professionnel (exemple : gîte, maison d'hôtes) ou, dans certains cas, pour des résidences collectives privées.

Plus spécifiquement :

- D'installer et rénover un bassin de piscine
- De mettre en service une piscine
- De réaliser la maintenance d'une piscine

Le technicien d'installation et de maintenance de piscines peut organiser et suivre les chantiers, voire parfois encadrer une équipe et veiller aux étapes clés du montage. Il assure la mise en service, la maintenance préventive et curative des installations, tout en respectant les normes de sécurité et environnementales.

En contact direct avec la clientèle, il conseille sur l'utilisation, la gestion de l'eau et la prévention des risques. Il peut aussi proposer des ventes d'accessoires ou de consommables.

Ce métier requiert une vigilance accrue face aux risques électriques et chimiques, nécessitant des habilitations spécifiques. Il implique également une adaptation aux évolutions technologiques et aux exigences saisonnières du secteur.

Les métiers visés

Les diplômé.es deviennent technicien.nes dans les entreprises d'installation, de rénovation et ou de maintenance de piscines et d'équipements.



NIVEAU REQUIS
Connaissances de bases



ALTERNANCE
Selon le calendrier



PUBLIC VISE
Salarié en formation continue
ou en reconversion
Demandeurs d'emploi
Alternant



LIEU
Éco-Campus Provence
Formation
445 rue Gabriel Besson
04220 Sainte-Tulle

PREREQUIS RELATIONNEL ET COMPETENCES TRANSVERSALES

Communiquer par écrit et oralement.

Organiser ses actions avec rigueur.

Mettre en œuvre des modes opératoires.

Respecter des règles et des procédures.

PREREQUIS

Pour une bonne adaptation en formation, les connaissances du niveau de la classe de 1re ou équivalent sont souhaitées.

Pour les professionnels de l'électricité et/ou du thermique et/ou du sanitaire, au moins 1 an d'expérience professionnelle est requise.

DÉLAIS D'ACCÈS

Le délai d'accès aux prestations dépend de la programmation et des places disponibles, en constante évolution.

MODALITÉ D'ACCÈS

Selon le dispositif d'accès à la prestation, ces modalités peuvent comporter une ou plusieurs des étapes suivantes :

- Information individuelle ou collective,
- Dossier de demande de formation,
- Identification, voire évaluation des acquis,
- Entretien individuel de conseil en formation, de façon à définir le parcours le plus adapté entre un parcours standard, un parcours raccourci ou un parcours renforcé

TARIFS

- Cout pédagogique pris en charge par l'OPCO dans le cadre d'un contrat d'alternance :
 - Contrat d'apprentissage
 - Contrat de Professionnalisation
 - Pro-A
- Autre dispositif : Nous consulter.
- Une prise en charge partielle des frais annexes de type repas, nuitée, premier équipement peut être sollicitée auprès de l'OPCO dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.

MODALITÉS PEDAGOGIQUES

Synchrone : Cette synchronicité de l'apprentissage facilite l'interactivité, les participants à la formation peuvent directement poser leurs questions au formateur ou échanger avec les autres apprenants.

Présentiel

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

Rythme alterné en centre de formation et entreprise ;

- Positionnement et restitution au Maître d'Apprentissage ;
- Rencontre Maître d'Apprentissage/Formateur référent/Représentant légal ;
- Livret de suivi/apprentissage ;
- Visite en entreprise Séances de tutorat/accompagnement individualisé ;
- Réunions pédagogiques ;
- Formation en présentiel ;
- Équipe pédagogique pluridisciplinaire disposant de nombreuses années d'expériences dans le métier et dans la formation professionnelle ;
- Formation appliquée par une pédagogie inversée, capitalisation sur les périodes en entreprise et complément en centre de formation, pédagogie par objectif ;
- Méthodes actives : TP, travaux de groupes, exposés, mises en situations, vidéo, visites d'entreprises.

SUIVI EN ENTREPRISE

Suivi en entreprise par le/la référent(e) accompagne, évalue les compétences acquises par l'apprenant(e) en entreprise, un élément clé du suivi individualisé. Cette rencontre avec l'apprenant(e) et le ou la maîtresse d'apprentissage permet le/la référent(e) de s'assurer que les missions confiées à l'apprenant(e) sont en adéquation avec les objectifs pédagogiques de la formation.

Le/la référent (e) :

- Fait le point régulièrement sur les conditions d'apprentissage de l'apprenant(e)
- Rappelle à l'entreprise ses droits, ses engagements.
- Informe des situations à risque la direction de l'alternance de l'Université via le ou la responsable de la formation.

- Envisage en cas de rupture, un changement de structures et en étudier les possibilités de réalisation.

MOYENS PEDAGOGIQUES

Rythme alterné en centre de formation et entreprise ;

- Positionnement et restitution au Maître d'Apprentissage ;
- Rencontre Maître d'Apprentissage/Formateur référent/Représentant légal ;
- Livret de suivi/apprentissage ;
- Visite en entreprise Séances de tutorat/accompagnement individualisé ;
- Réunions pédagogiques ;
- Formation en présentiel ;
- Équipe pédagogique pluridisciplinaire disposant de nombreuses années d'expériences dans le métier et dans la formation professionnelle ;
- Formation appliquée par une pédagogie inversée, capitalisation sur les périodes en entreprise et complément en centre de formation, pédagogie par objectif ;
- Méthodes actives : TP, travaux de groupes, exposés, mises en situations, vidéo, visites d'entreprises.

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Plateaux techniques pédagogiques pour les travaux pratiques, White board, vidéo projecteur, salle de cours, vidéos.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Installer et rénover un bassin de piscine

Mettre en service une piscine

Réaliser la maintenance d'une piscine

CONTENU DE LA FORMATION

Le titre professionnel est composé de trois blocs de compétences dénommés **certificats de compétences professionnelles (CCP)**.

Ce titre peut être complété par un ou plusieurs blocs de compétences sanctionnés par des certificats complémentaires de spécialisation (CCS) précédemment mentionnés. Il est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 22 décembre 2015 modifié, relatif aux conditions

de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Modules Techniques

Bloc 1 : Installer et rénover un bassin de piscine

- Organiser et suivre l'installation ou la rénovation de la structure du bassin d'une piscine
- Planter ou rénover des réseaux, équipements et accessoires hydrauliques d'une piscine
- Planter ou rénover des réseaux, équipements et accessoires électriques d'une piscine
- Poser une étanchéité de bassin de type liner et membrane armée.

Bloc 2 : Mettre en service une piscine

- Vérifier l'installation d'une piscine et ses accessoires avant la mise en service
- Réaliser la mise en service d'une installation et des accessoires d'une piscine
- Informer et conseiller le client sur le fonctionnement et la conduite de son installation de piscine.

Bloc 3 : Réaliser la maintenance d'une piscine

- Assurer la maintenance préventive de l'installation et des accessoires d'une piscine
- Assurer la maintenance curative de l'installation et des accessoires d'une piscine
- Apporter un conseil technique et des solutions d'évolution sur l'installation et les accessoires d'une piscine.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. Evaluation en situation professionnelle (5H).

Partie 1 : Mise en situation « Installer et rénover un bassin de piscine ».

Partie 2 : Etude de cas « Mettre en service une piscine ».

Réaliser une production écrite dans laquelle le candidat liste :

Partie 3 : Etude de cas et mise en situation « Réaliser la maintenance d'une piscine ».

2. Entretien technique de 40 minutes sur les conclusions des études de cas et mise en situation face au client.

3. Questionnaire professionnel de 40 min

4. Entretien final de 20 min.

MODALITES D'ACQUISITION DE LA CERTIFICATION

L'ensemble des modules (3 au total) permet d'accéder au titre professionnel du Ministère du Travail de niveau 4 (bac pro) de technicien.ne d'installation et de maintenance de piscines.

Des qualifications partielles, sous forme de certificats de compétences professionnelles (CCP) peuvent être obtenues en suivant un ou plusieurs modules :

CCP/ Bloc de compétences - Installer **et rénover un bassin de piscine** = module 1

CCP/ Bloc de compétences - Mettre **en service une piscine** = module 2

CCP/ Bloc de compétences - Réaliser **la maintenance d'une piscine** = module 3

A partir de l'obtention d'un CCP, vous pouvez vous présenter aux autres CCP pour obtenir le titre professionnel dans la limite de la durée de validité du titre.

PASSERELLES

Certifications professionnelles enregistrées au RNCP en correspondance partielle :

Bloc(s) de compétences concernées

RNCP37291BC01 - Installer et rénover un bassin de piscine

Avec la certification / Bloc :

RNCP34890 - TP - Technicien d'équipement et de maintenance de piscines

RNCP34890BC01 - Assurer le suivi du chantier et équiper les bassins de piscines

RNCP37291BC02 - Mettre en service une piscine

Avec la certification / Bloc :

RNCP34890 - TP - Technicien d'équipement et de maintenance de piscines

RNCP34890BC02 - Réaliser la mise en service de piscines et de leurs accessoires

RNCP37291BC03 - Réaliser la maintenance d'une piscine

Avec la certification / Bloc :

RNCP34890 - TP - Technicien d'équipement et de maintenance de piscines

RNCP34890BC03 - Réaliser la maintenance de piscines et de leurs accessoires

ÉQUIVALENCES

Aucune

VALIDATION PAR BLOCS

Oui, un bloc de compétences validé l'est à vie.

POURSUITE D'ÉTUDES

Nous consulter

INTERVENANTS

L'école intègre une équipe pédagogique issue du monde professionnel qui fait le lien indispensable entre les exigences des entreprises et les méthodes et objectifs pédagogiques imposés par cette formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Notre structure s'est engagée dans la mise en œuvre d'une politique d'accueil et d'inclusion des personnes en situation de handicap en formation.

Vous êtes en situation de handicap merci de contacter notre référent handicap : referenthandicap@digne.cci.fr

MIXITÉ

Toutes nos formations sont accessibles à tous et toutes, sans discrimination de sexe ou d'origine.

LIEU DE FORMATION



Éco-Campus Provence Formation

445 rue Gabriel Besson

04220 Sainte-Tulle

LIBELLÉ EXACTE DE LA CERTIFICATION

Chargé de projet Energie et Bâtiment Durable
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34389/>

CODE RNCP
37291

NOM DU CERTIFICATEUR

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION

DATE D'ENREGISTREMENT DE LA CERTIFICATION

30-01-2023

**INDICATEURS DE RESULTATS DE CETTE
FORMATION**

Ouverture rentrée 2025 aucun indicateur de résultats
disponibles pour le moment.

PERSONNE À CONTACTER

Chargée d'affaire formation Transition énergétique et industrie
Eco campus Provence Formation
06 49 75 25 09
v.vieri@digne.cci.fr